



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Toulouse, le 29 mars 2022

A l'attention

Direction de l'Éducation

Des directions des écoles maternelles

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 08 octobre 2021, je vous informais du recentrage sur le temps scolaire du travail des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), avec un objectif clair : assurer la présence d'un ATSEM par classe dans chaque école maternelle tout au long de la journée scolaire.

Ce choix politique fort, dans l'intérêt des enfants, répond à une attente exprimée depuis plusieurs années par les membres de l'Alliance éducative : enseignants, parents d'élèves et agents eux-mêmes.

Cette évolution pour les ATSEM sera effective à la rentrée de septembre 2022.

Je souhaite par ce nouveau courrier clarifier certains points au sujet des futures affectations des ATSEM dans les écoles maternelles pour la prochaine rentrée scolaire.

La période du choix de mobilité des ATSEM titulaires débute ce lundi 28 mars. Je tiens à rappeler de manière très claire, et comme annoncé aux organisations syndicales le 16 mars : **il n'y a pas de mobilité généralisée de tous les ATSEM. Ceux qui le souhaitent resteront sur leur école** à hauteur d'1 ATSEM par classe ou 1 ATSEM pour 2 classes dédoublées en éducation prioritaire le cas échéant (quand le nombre de classes dédoublées est impair, nous rajouterons 1 ATSEM).

Désormais, le calcul du nombre d'ATSEM affectés par école correspondra donc au nombre de classes de l'école. On ne comptera donc plus dans les effectifs théoriques d'ATSEM de l'école les ATSEM remplaçants (dits de « ATSEM Bassin »), ni ceux qui assurent le temps du CLAE (dits « ATSEM du soir ») comme c'est le cas aujourd'hui. Les ATSEM remplaçants seront rattachés aux 5 territoires de la direction de l'Éducation et seront déployés sur les écoles en fonction des besoins.

Les affectations sur les différents postes se feront selon des critères d'ancienneté, et en fonction des vœux exprimés par les agents.

Les ATSEM qui n'auront pas pu obtenir satisfaction dans leur vœu seront donc affectés, **temporairement**, sur des postes de chargés d'animation sur les temps de CLAE et d'accueils de loisirs ou sur des postes de chargés d'inclusion pour les enfants à besoins d'accompagnement particulier. Compte tenu de la spécificité de cette dernière mission, les agents ne seront affectés sur ces postes qu'après un jury et auront des formations *ad hoc*.

Il est important de préciser que tous les ATSEM assureront toujours les temps CLAE du matin et de la pause méridienne, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, il est à noter que la fonction « d'ATSEM animation » n'est pas une nouvelle mission. En effet, jusqu'à présent, à quelques exceptions près, les ATSEM interviennent tous, en rotation, sur des temps d'animation au CLAE du soir et dans les accueils de loisirs pendant les vacances.

Néanmoins, je mesure l'inquiétude que peut soulever cette phase transitoire pour les agents. Je tiens donc à souligner que les ATSEM concernés par ces postes exclusivement « chargés d'animation » ou « chargés d'inclusion » **seront prioritaires pour l'obtention d'un poste d'ATSEM scolaire** au fur et à mesure que des postes se libéreront au fil de l'eau .

Le nombre d'ATSEM concernés par l'éventualité de devenir exclusivement « ATSEM animation » ou « ATSEM inclusion » sera largement minoritaire. Dans les faits, la majorité des ATSEM pourront rester « ATSEM scolaire »:

Parallèlement, la Mairie de Toulouse est en train de **structurer une filière animation en proposant des contrats d'animateurs à temps plein afin de rendre ces postes plus attractifs**, donc plus stables et mieux pourvoir à nos besoins pour les CLAE et les accueils de loisirs.

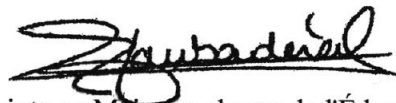
Durant les nombreuses négociations avec les organisations syndicales de la Mairie, ces différents points ont été explicités sans aucune ambiguïté. Il me semblait essentiel d'apporter ces clarifications, alors même que des informations disparates, voire erronées, ont malheureusement pu circuler.

Extrêmement attachés à un dialogue social de qualité, nous continuerons à dialoguer avec les organisations syndicales et les agents concernés, comme nous le faisons depuis plusieurs mois à ce sujet.

Je reste par ailleurs à votre disposition pour répondre à toute question sur cette évolution et sa mise en place.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en ma sincère considération et en ma mobilisation sans faille dans l'intérêt de vos enfants.

Marion LALANE – de LAUBADÈRE



Adjointe au Maire en charge de l'Éducation
et des politiques pour Bien Grandir

Copie :

- DASEN adjoint
- Inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale